

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015



LIBRES D'ENTREPRENDRE  
PRODUIRE PLUS, PRODUIRE MIEUX





# Édito du Président



Malgré une récolte de céréales à paille à bien des égards exceptionnelle, 2015 aura montré à nouveau combien l'état de santé de nos exploitations est aujourd'hui fragile.

Plus que jamais, rien ne doit être négligé. L'année dernière a donc vu l'AGPB continuer à agir sur tous les fronts en faveur de la préservation et de la restauration de l'équilibre économique de nos entreprises.

En matière de gestion des risques, nous avons obtenu que l'assurance récolte reformée demeure intéressante en grandes cultures et que le mécanisme de la déduction pour aléas connaisse certains assouplissements. Nous avons veillé par ailleurs à ce que les céréaliers les plus atteints dans leur revenu par les aléas vécus ces dernières années puissent bénéficier du plan de soutien annoncé le 3 septembre par le Premier Ministre.

Simultanément, l'AGPB a persisté à demander des corrections à la mise en œuvre en France de la nouvelle PAC face aux situations qu'elle entraîne dans diverses régions. Elle n'a cessé notamment de faire pression pour que la Mesure agro-environnementale et climatique Zones Intermédiaires soit opérationnelle, un combat qui n'est pas achevé.

La défense de nos pratiques et de l'accès aux moyens de production les plus performants a également demandé beaucoup d'énergie. Il suffit d'évoquer à cet égard ce qui s'est passé avec Ecophyto 2, la loi sur la biodiversité, le dossier des néonicotinoïdes et encore l'irrigation. L'importance de la mobilisation céréalière le 3 septembre a témoigné de l'inquiétude et de l'exaspération des producteurs sur ces sujets.

Enfin, nous n'avons cessé de travailler à l'extension de nos débouchés, un paramètre fondamental d'équilibre de nos exploitations. Le développement des énergies renouvelables et des matériaux biosourcés a pu trouver ainsi davantage de place dans les objectifs de la loi sur la transition énergétique tandis que la fiscalité de l'essence SP 95-E10 a retrouvé une certaine spécificité dans la dernière loi de finances.

Au-delà, c'est un point de passage pour qu'elle puisse être efficace dans sa gestion des dossiers, il était nécessaire que l'AGPB continue en 2015 à participer à des débats plus larges, voire qu'elle en provoque. Il est en effet crucial que les décideurs publics et les faiseurs d'opinion prennent de la distance par rapport à la bien-pensance qui se véhicule sans cesse sur l'agriculture. C'est ce qui a motivé notre décision de soutenir la publication d'un livre et la tenue d'un colloque en juin 2015 sur les enjeux géopolitiques de la production française de blé tendre. C'est pourquoi également, à l'occasion de la COP 21, nous avons mis en avant le rôle de formidable pompe à carbone que joue la production de céréales, surtout lorsqu'elle est maximisée. C'est pourquoi enfin ces thèmes ont été particulièrement mis en valeur dans les contacts noués avec les têtes de liste des principaux partis lors des dernières élections régionales.

C'est l'ensemble de ces travaux qui vous sont retranscrits dans ce rapport d'activités 2015 avec deux ambitions majeures qui sont les nôtres : Produire Plus, Produire Mieux et la liberté d'entreprendre.

PHILIPPE PINTA

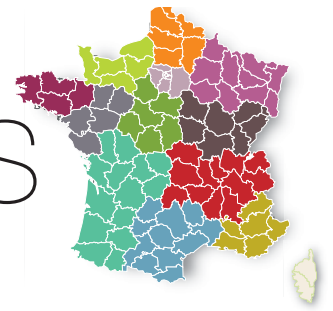
# Sommaire

ÉDITORIAL .....	3
1. L'ANNÉE SYNDICALE : LES FAITS MARQUANTS .....	5
2. DES REPRÉSENTANTS PROFESSIONNELS EN RÉGION .....	6
3. LES MEMBRES DU BUREAU DE L'AGPB .....	7
4. DE LA RÉFLEXION POUR ANTICIPER ET AGIR .....	7
5. UNE ÉQUIPE A VOTRE SERVICE .....	8
6. LIBÉRER LA PRODUCTION .....	9
• UNE COLLECTE RECORD EN 2015.....	10
• ORGES DE BRASSERIE : « LA FRANCE : UN ACTEUR MAJEUR AU NIVEAU MONDIAL.....	11
• BLÉ DUR : RÉCOLTE EN NETTE PROGRESSION PAR RAPPORT À 2014, MAIS INFÉRIEURE À LA MOYENNE QUINQUENNALE	13
• ÉNERGIE, CLIMAT, MATÉRIAUX : LES CÉRÉALES AU CŒUR DES SOLUTIONS .....	14
7. LIBÉRER L'ENTREPRISE .....	16
• LA PAC DE 2015, UNE MISE EN PLACE CALAMITEUSE .....	16
• UN REVENU DEGRADÉ POUR LA TROISIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE .....	18
• DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS APPORTÉS À LA DEDUCTION POUR ALÉAS .....	19
• MAEC ZONES INTERMÉDIAIRES : NE PAS DÉSARMER.....	20
• AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS CÉRÉALIERS .....	20
8. LIBÉRER LES MOYENS DE PRODUCTION .....	22
• ECOPHYTO 2 : UNE MOBILISATION FORTE DE LA PROFESSION .....	22
• NITRATES : UN CHANGEMENT DE PARADIGME EN ROUTE .....	23
• COP21 : LES CÉRÉALES, UN ATOUT POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE CLIMAT .....	24
9. COMMUNIQUER PLUS, COMMUNIQUER MIEUX : DES STRATÉGIES D'INFLUENCE .....	25
• UNE PANOPLIE DE SUPPORTS TOUJOURS ACTIVEMENT UTILISÉE .....	25
• RÉSEAUX SOCIAUX : DES RÉSEAUX D'INFLUENCE PAR EXCELLENCE .....	26
• LA TERRASSE DES CÉRÉALES, LE LIEU DE PASSAGE INCONTOURNABLE DES POLITIQUES AU SIA .....	27
• GÉOPOLITIQUE DU BLÉ : UNE STRATÉGIE GAGNANTE .....	28
• DES ACTIONS, DE COMMUNICATION SPÉCIFIQUE .....	28
• ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015, UN SCRUTIN DÉCISIF POUR LE MONDE AGRICOLE .....	29

# L'année syndicale : faits marquants

<b>JANVIER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les nouveaux groupes de travail AGPB en marche</li> </ul>
<b>FÉVRIER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 17<sup>ème</sup> Journée filière blé dur à Tours</li> <li>• Sommet du Végétal à Mont de Marsan et Assemblée Générale de l'AGPB</li> <li>• Salon International de l'Agriculture : l'AGPB reçoit les principales personnalités politiques</li> <li>• Manifestations sur la mise en œuvre de la PAC</li> </ul>
<b>MARS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Congrès FNSEA de Saint-Etienne : l'AGPB préserve l'efficacité du dispositif assurance récolte</li> </ul>
<b>AVRIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Colloque France Export Céréales</li> <li>• Colloque Orge de brasserie</li> </ul>
<b>MAI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Première déclaration PAC après réforme, l'AGPB dénonce des incohérences</li> </ul>
<b>JUIN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Colloque IRIS – AGPB, la Géopolitique du blé thème de communication de la campagne</li> <li>• Culturelles 2015 à Villers Saint-Christophe (02)</li> <li>• L'AGPB, réunie en séminaire élabore sa stratégie de communication et d'action 2015-2016</li> </ul>
<b>JUILLET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les céréales à l'honneur sur le pavillon français de l'Expo Universelle de Milan</li> <li>• Lancement de la phase 2 du Plan Protéines blé tendre</li> <li>• Philippe Pinta interpelle à nouveau le Ministre de l'Agriculture pour la mise en place effective d'une MAEC zones intermédiaires véritablement opérationnelle</li> </ul>
<b>AOÛT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récolte historique en blé tendre avec 41 MT</li> </ul>
<b>SEPTEMBRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte mobilisation des céréaliers le 3 septembre à Paris et déclaration du Premier Ministre Manuel Valls</li> <li>• Manifestation européenne à Bruxelles du 7 septembre</li> </ul>
<b>OCTOBRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'AGPB s'insurge contre l'annonce du Plan Ecophyto 2 et du dispositif de certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP)</li> <li>• L'AGPB soutient le plan de relance de la filière blé dur dans le cadre de FranceAgriMer</li> </ul>
<b>NOVEMBRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature de l'accord interprofessionnel Intercéréales</li> <li>• Lancement du nouveau système d'assurance récolte</li> </ul>
<b>DÉCEMBRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COP21 : l'AGPB réaffirme que l'agriculture est une solution contre le réchauffement climatique et la sécurité alimentaire mondiale</li> <li>• L'AGPB interpelle les candidats aux élections régionales des 6 et 13 décembre</li> <li>• Des revenus historiquement bas : l'AGPB appelle le Ministre à ouvrir des dispositifs d'urgence aux céréaliers</li> <li>• L'AGPB engage un recours juridique contre l'ordonnance CEPP auprès du Conseil d'Etat aux côtés de Coop de France, FNA et FNSEA</li> </ul>

# Des Représentants professionnels en région



ADMINISTRATEUR	DÉPT	RÉGIONS	RÉGIONS	DÉPT	ADMINISTRATEURS	
DAUGER Olivier	02	Nord Pas de Calais Picardie	Bourgogne Franche Comté	21	CHAMBRETTE Dominique	
VASSANT Charlotte	02			21	DE LOISY Jacques	
PINTA Philippe	02			21	LENOIR Didier	
HERNU Bertrand	59			21	DUBIEF-BECHET Philippe	
BOLLENGIER Denis	59			58	CONDAMINE Jean-Pierre	
HENNEBERT Francis	59			39	EMERY Patrick	
GRISON Christophe	60			39	CAMUSET Yves	
HAQUIN Rémi	60			89	HENRIOT Etienne	
COTTART Joël	60			89	GENNERAT Jean-Luc	
DUPONT Thierry (stagiaire)	60			71	GAY Rémi	
DEBUIRE Damien	62			Bretagne	22	GALARDON Georges
DESBUQUOIS Luc	62			Pays de Loire	35	TESSIER Jean-Yves
DE VILLENEUVE Jacques	80				49	BELOUARD Bernard
VERMERSCH Luc	80				53	DUHAMEL Olivier
CRETEUR Michel	08				72	LEROUX Gérard
ROUSSEAU Christian	10				85	BLUTEAU Franck
FLOGNY Jean-Pierre	10				85	PORCHER Hugues
PIETREMENT Benoît	51	18	BOUVAT-MARTIN Bruno			
GRIFFON Pol	51	Centre Val de Loire	18		BUTOUR François	
PREVOTEAU François	51		28		BARRET François	
MALINGRE Claude	52		28		THIROUIN Eric	
JACQUES François	54		28	VOYET Philippe		
MENOUX Daniel	55		28	DOUBLIER Paul-Henri		
RISSE Claude	57		36	MALOU Claude		
SCHNEIDER Christian	67		36	GUERIN Vincent		
RIMELIN Laurent	68		37	ROBIN Jean-Claude		
BOURSIQUOT Frédéric (stagiaire)	17		41	LOISEAU Jean-François		
RENAUDEAU Jean-Marc	79		41	VERNON Patrick		
ANDRIEUX Jean-Didier	24	Midi Pyrénées Languedoc Roussillon	45	FERRIERE Benoît		
CALBO Christian	47		45	BENOIST Cédric		
LOURY Pierre	86		11	GLEIZES Jean-François		
JOSSERAND Thierry	01		30	PONTIER Michel		
DUPRE Jean-Hugues	03		31	HALBEDEL Georges		
DESOUTTE Pierre	03		31	SICARD Bernard		
PEILLET Stéphane	69		31	PARAYRE Yvon		
PAGESSE Pierre	63		32	DE SCORAILLE Alain		
FAIVRE Claude	38		82	NOYER Roland		
VIDAL Sébastien (stagiaire)	63		Provence Alpes Côte d'Azur	13	DE SAMBUCY Nicolas	
MILARD Cyrille	77	Normandie	03	GROSSI Alain		
FROT Frédéric	77		14	LANGLOIS-BERTHELOT J.P.		
HEUSELE Philippe	77		27	LEVESQUE Laurent		
GREFFIN Damien	91		27	CHOPIN Régis		
ISAMBERT Jean-François	91		61	PREVOST Jean-Pierre		
			76	DUFOUR Thierry		

ADMINISTRATEURS  
INVITÉS EN TANT QUE  
REPRESENTANTS DE  
LEUR ORGANISATION

MAZEL Bertrand	Syndicat des Riziculteurs
PREVOST Jean-Jacques	Coop de France Métiers du grain
CALLEAU Jérôme	Groupe INVIVO
PARAYRE Yvon	SORGHO
PEYRAUBE Daniel	AGPM
SIRET Jacques	FOP
DUCHEMIN Vincent	Jeunes agriculteurs
SMESSAERT Luc	FRNBP

# Les Membres du bureau de l'AGPB

## Président

- PINTA Philippe

## Président d'honneur

- DE BENOIST Henri

## Vice-présidents

- HAQUIN Rémi
- CHAMBRETTE Dominique

## Membres du bureau

- COTTART Joël
- GLEIZES Jean-François
- LANGLOIS-BERTHELOT Jean-Pierre
- DAUGER Olivier
- DOUBLIER Paul-Henri
- THIROUIN Éric

## Secrétaire général

- ISAMBERT Jean-François

## Secrétaires généraux adjoints

- JACQUES François
- PIETREMENT Benoît

## Trésorier

- BARRET François

- LOISEAU Jean-François
- GRISON Christophe
- PAGESSE Pierre
- HEUSELE Philippe
- RENAUDEAU Jean-Marc
- VERMERSCH Luc

## Membres invités

- PREVOST Jean-Jacques
- CALLEAU Jérôme
- PARAYRE Yvon
- PEYRAUBE Daniel

## De la réflexion pour anticiper et agir

Dans la poursuite de la dynamique du Livre Blanc lancée pour les 90 ans de l'AGPB en 2014, des groupes d'administrateurs approfondissent les sujets pour les dirigeants de l'AGPB.

Groupe de travail	Responsable
Environnement	Olivier Dauger
Économie de l'exploitation - risques	François Jacques
Suivi de la mise en œuvre de la PAC	Benoit Piètlement
Céréaliers Eleveurs	Luc Vermersch
Zones à moindre potentiel	Dominique Chambrette Philippe Dubief-Bechet
ONG environnementales	Nicolas de Sambucy
Relance Blé dur	Jean-François Gleizes
Bureau commun des pailles et fourrages	Pol Griffon
Communication	Dominique Chambrette

# Une équipe à votre service

DREGE Pierre-Olivier



**DIRECTEUR GENERAL**

podrege@agpb.fr  
01 44 31 16 29

• VINCENT Joséphine



**ASSISTANTE DE DIRECTION**

jvincent@agpb.fr  
01 44 31 16 97

• MOUCHTAQ-AHAMAD Sabira



**SECRETAIRE**

smouchtaqahamad@agpb.fr  
01 44 31 16 82

HURBAULT Pascal



**RESPONSABLE COMMUNICATION**

phurbault@agpb.fr  
01 44 31 16 25

• AMARAL Yolande



**SECRETAIRE**

yamaral@agpb.fr  
01 44 31 16 60

TUBIANA Camille



**RESPONSABLE JURIDIQUE  
ET DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES**

ctubiana@agpb.fr  
01 44 31 10 04

BOUCHARDEAU Théo



**RESPONSABLE JURIDIQUE  
DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES**

tbouchardeau@agpb.fr  
01 44 31 10 07

JULLIEN Martine



**INGENIEUR ECONOMISTE**

mjullien@agpb.fr  
01 44 31 16 15

FERENCZI Nicolas



**RESPONSABLE DES AFFAIRES INTERNATIONALES**

nferenczi@agpb.fr  
01 44 31 10 97

AUGUSTE Patrice



**RESPONSABLE SERVICE RELATIONS TERRAIN**

pauguste@agpb.fr  
01 44 31 10 05

JOSSEAUX Jérôme



**CHARGE DE COMMUNICATION**

jjosseaux@agpb.fr  
01 44 31 10 39

• JOUHATE Carole



**ASSISTANTE**

cjohate@agpb.fr  
01 44 31 10 77



# Libérer la production



## 37,5 Mt

blé tendre produites 14-15

## 35 Mt

de céréales françaises exportées sur 14-15,  
dont 19.5 Mt de blé tendre

## 9%

de la surface française couverte en blé

### Une campagne céréalière 2014-2015 qui revient de loin

Après deux récoltes record consécutives, le bilan mondial des blés affiche à nouveau en 2014-2015 une hausse du stock final flirtant avec les 200 Mt soit 6% de plus que la campagne précédente. L'importance des disponibilités (721 Mt) s'est traduite dès le début de la campagne, par des niveaux de prix de marché nettement en deçà de la campagne 2013-2014 et par un renforcement de la concurrence entre exportateurs.

De surcroît, de nombreux pays ont été touchés par un phénomène de dégradation de la qualité technologique des blés, consécutive à des conditions météorologiques très particulières au moment de la récolte. Les marchés ont alors enregistré une décote importante chutant quasiment à 140 €/t (Blé panifiable rendu Rouen) fin septembre 2014.

En revanche, sur le marché du blé dur, avec la baisse de l'offre mondiale, les prix se sont envolés à des niveaux encore jamais atteints, dépassant les 400 €/t en novembre 2014 (départ Beauce).

En France donc, la campagne 2014-2015 revient de loin, la qualité des blés à la sortie de la moisson n'était pas au rendez-vous pour une partie de la collecte. Face à cette situation inédite, la filière a rapidement réagi. Les annonces concernant la mauvaise qualité de l'origine France ont créé des tensions avec les acheteurs habituels de blé français, comme le Maroc ou l'Algérie. Les organismes stockeurs ont massivement investi dans le travail du grain pour trier au mieux la collecte, notamment dans des tables densimétriques. Il s'agissait, d'une part, de maximiser l'allotement par variété et par temps de chute de Hagberg, dégradé à cause de la germination et de ramener aux normes contractuelles les lots formés pour l'expédition.

De plus, le Ministre Stéphane Le Foll a réuni l'ensemble de la filière et décidé la mise en place d'un comité de suivi de la campagne céréalière. Ce travail a été payant, car au terme de la campagne 14-15, la totalité des blés français, panifiables ou non, avait trouvé preneurs,

sans alourdir les stocks de fin de campagne. Mais ce bilan ne doit pas faire illusion. Le blé fourrager a pu être expédié vers des destinations inhabituelles au prix d'une décote importante mais également à la faveur d'une baisse de l'euro, du prix du baril de pétrole et donc du fret. En réalité, la France a perdu des parts de marché sur ses marchés traditionnels que sont l'Algérie (59% de parts de marché contre 90% en 13-14) et le Maroc (36% contre 65% en 13-14), selon France Export Céréales.

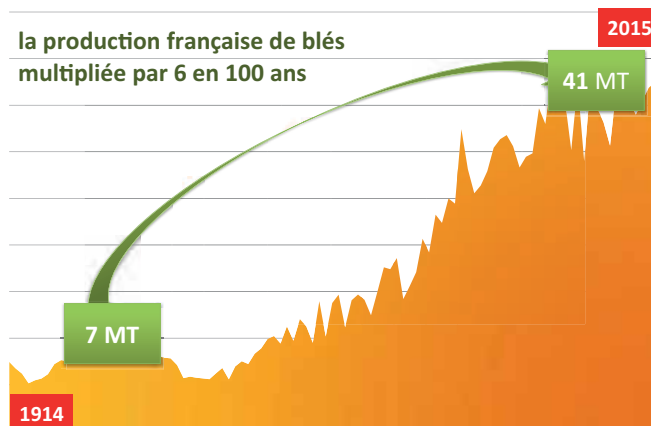
### Une collecte record en 2015

La production mondiale 2015 de blés (blé tendre et blé dur) est estimée à un niveau record de 726 Mt (estimation CIC du 19/11/15) Selon les prévisions de la Commission européenne, la récolte de blé tendre de l'U.E. se situerait à 148,2 Mt, soit un niveau équivalent de celui de la récolte 2014. Elle atteint un niveau historique en France avec 41 Mt.

Cette campagne se caractérise par le maintien, voire l'augmentation de la production dans la plupart des grands bassins de production mondiaux. Elle est estimée à 60 Mt en Russie, soit un niveau identique à celui de la précédente récolte, 25,5 Mt en Ukraine (24 en 2014) et 14 Mt pour le Kazakhstan (13 en 2014). La production de blé pour l'Asie et l'extrême Orient serait en légère baisse : 251 Mt contre 256 en 2014. La production augmenterait en Chine : 129 Mt contre 126 en 2014, celle pour l'Inde diminuerait de 7%, 89 Mt contre 96 Mt en 2014.

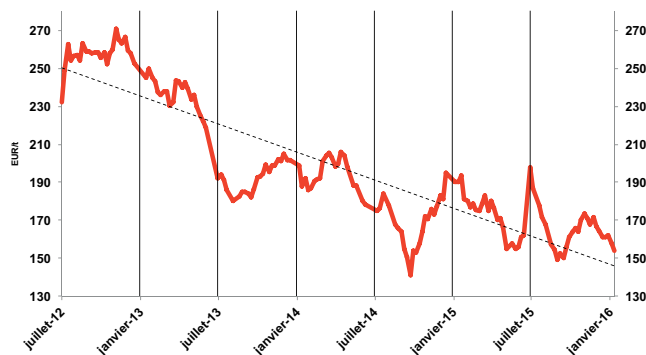
Avec une production mondiale de 726 Mt, et une consommation de 718 Mt, le bilan blé est excédentaire de 8 Mt pour cette campagne 2015/2016. Les stocks augmentent en conséquence pour s'établir à 209 Mt en fin de campagne ; ils étaient estimés à 171 Mt en juin 2013. Les stocks représentent 30% de la consommation annuelle soit 3,5 mois de consommation.

Concernant les débouchés, les prévisions d'utilisations sur le marché français restent globalement inchangées à près de 15,6 Mt. L'augmentation des prévisions d'utilisation par les amidonniers à 2,9 Mt compense en effet la baisse prévisible des utilisations par les fabricants d'aliments du bétail au profit du maïs, plus compétitif. Si les exportations à destination des pays tiers sont maintenues à 11,5 Mt, les prévisions de ventes vers l'Union européenne sont révisées à la baisse, à moins de 7,5 Mt.



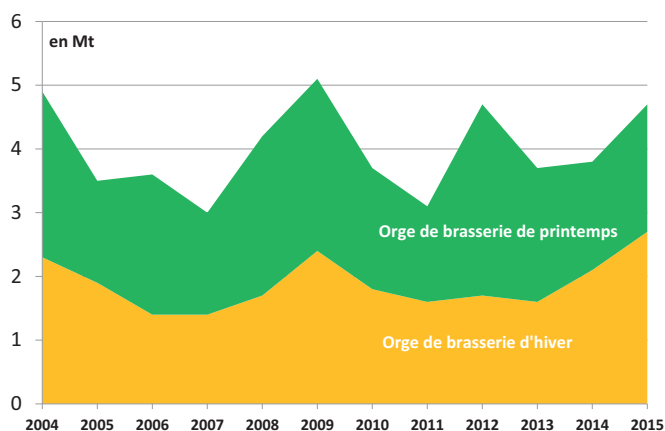
Source : FranceAgriMer

### PRIX DU BLÉ TENDRE RENDU ROUEN - BASE JUILLET -



Source : La Dépêche

## PRODUCTION D'ORGES BRASSICOLES EN FRANCE



## Orges de brasserie : la France, un acteur majeur au niveau mondial

Tous débouchés confondus, la production d'orges françaises atteint près de 13 Mt. Avec près de 1,3 Mha, les surfaces en orges d'hiver sont parmi les plus importantes enregistrées au cours de ces dernières années. Avec un rendement moyen national qui atteint un niveau record de 75,4 q/ha, même si des écarts entre parcelles existent, la récolte totale 2015 d'orges d'hiver atteint 9,8 Mt contre 8,6 Mt en 2014.

Les teneurs en protéines sont homogènes et basses en tendance, entre 9,5 et 10% en zone Nord. Ces valeurs devraient néanmoins répondre aux besoins des utilisateurs brassicoles dans une majorité de cas. Dans le sud, elles sont proches de 11% en moyenne, en accord avec l'utilisation principalement fourragère de la production de la zone. Les poids spécifiques sont globalement bons, aux alentours de 68-69 kg/hl en moyenne nationale. Enfin en brassicoles, les calibrages sont bons, très régulièrement proches de 90%.

La récolte des orges de printemps est en baisse par rapport à la collecte 2014, du fait de la baisse des surfaces : 450 000 ha en 2015 contre 526 000 ha en 2014, alors que les rendements augmentent de 61 q/ha en 2014 à près de 65 q/ha pour la récolte 2015. Dans l'Est, ils sont faibles en tendance, inférieurs à 50 q/ha avec des teneurs en protéines plutôt élevées autour de 11%. Dans le Centre, les rendements sont bons, estimés à 70 q/ha en moyenne et les teneurs en protéines seraient assez faibles, entre 10% et 11%. Dans le Nord, on constate de très bons rendements (75 à 90 q/ha) avec des teneurs en protéines plutôt faibles, autour de 10%. La production atteint 2,9 Mt contre 3,2 Mt en 2014 et les calibrages des orges brassicoles sont également bons.

La production 2015 en orges brassicoles est estimée autour de 4,7 Mt contre 4 Mt en 2014 : 2,7 Mt en orges d'hiver (2 Mt en 2014) et 2 Mt en orges de printemps (1,9 en 2014). Avec 15% de la production mondiale, la France est un acteur majeur du débouché brassicole dans le monde.

La campagne de commercialisation 2014-2015 se distingue par un niveau record d'exportation d'orges brassicoles vers la Chine, autour de 1 Mt. Loin de s'esouffler, il semble probable que la demande chinoise se prolonge au moins sur une partie de la campagne 2015-2016. Dans ces conditions, bien que dans un contexte de prix bas en moyenne au cours de la campagne 2014-2015, on a observé régulièrement des prix de l'orge à l'exportation très légèrement supérieurs à ceux du blé tendre.

# 13 Mt

orges produites récolte 2015  
+ 8% par rapport à 2014

# 4,7 Mt

d'orges brassicoles produites en 2015, dont la majorité exportée, + 18% par rapport à 2014

Avec la forte augmentation de la production en 2015 et une baisse des utilisations, tous débouchés confondus : -180 000 t en orges d'hiver par rapport à un disponible de 3 Mt et -100 000 t en orges de printemps par rapport à un disponible de 2,3 Mt, le bilan en orges brassicoles 2015-16 se solderait par un surplus de 1,2 Mt en orges d'hiver et 150 000 t en orges de printemps, avec les conséquences négatives à en attendre au niveau des prix payés aux producteurs.

Le 17<sup>ème</sup> Colloque Orges brassicoles, organisé par ARVALIS - Institut du végétal et ses partenaires : Malteurs de France, Brasseurs de France, France Export Céréales et l'AGPB s'est tenu à Paris le 16 avril 2015 et a réuni plus de 200 professionnels de la filière. Un thème majeur a occupé la matinée du colloque : en France, comment valoriser et pérenniser la culture des orges brassicoles dans un contexte évolutif qu'il soit climatique, génétique et/ou réglementaire ? S'appuyant sur des témoignages étrangers, les ingénieurs d'ARVALIS - Institut du végétal sont intervenus « en miroir » d'un intervenant roumain pour la contrainte climatique, d'un intervenant américain pour le choix d'espèces et le progrès génétique et un intervenant argentin pour les aléas politiques.

Enfin, l'activité de recherche appliquée, de l'Institut, sur les orges de brasserie s'est enrichie de la thématique de mise au point de nouvelles stratégies de fertilisation azotée pour valoriser une génétique récente aussi bien sur le plan du rendement que de la qualité.

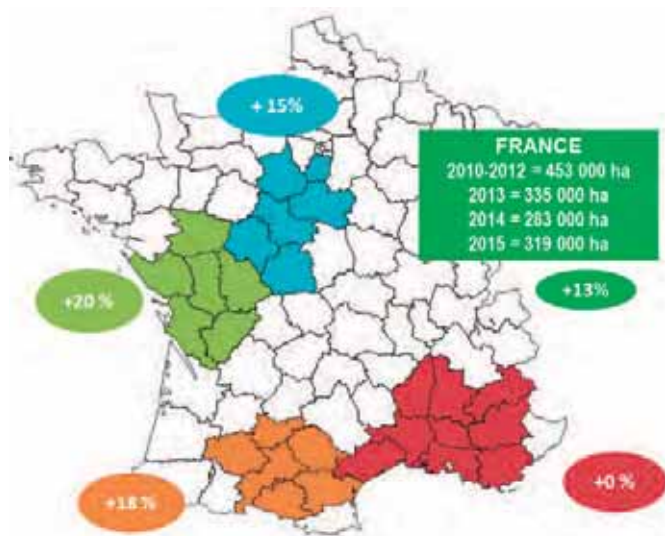


## Blé dur : récolte en nette progression par rapport à 2014, mais inférieure à la moyenne quinquennale

À l'exception du Sud-Est, les rendements sont bons à très bons. Au final, les valeurs moyennes se situeraient autour de 50 q/ha dans le Sud-Ouest, entre 60 et 70 q/ha dans l'Ouest, et elles sont supérieures à 70 q/ha dans le Centre. Elles sont en revanche inférieures à 35 q/ha dans le Sud-Est.

Par la combinaison de ces bons rendements et de la hausse des surfaces d'environ 12% par rapport à 2014, la production nationale revient au niveau de la production de 2013, autour de 1,8 Mt, soit une augmentation très significative de près de 300 000 t par rapport à la récolte 2014 (+19%), mais reste toujours en baisse de 13% par rapport à la moyenne de la production sur la période 2010/2014.

### PRODUCTION DE BLÉ DUR EN FRANCE



Source : FranceAgriMer

# 1,8 Mt

Blé dur produit en 2015 +20%

# 0,320 Mha

en Blé dur en 2015 (0,287 en 2014)

Concernant la qualité technologique, les teneurs en protéines sont comprises, en moyenne, dans une fourchette entre 13,5 et 14,5% dans l'ensemble des bassins. Néanmoins, on observe une certaine hétérogénéité. Le Sud-Est et l'Ouest sont en moyenne au-dessus de 14%, le Sud-Ouest entre 13,5 et 14%, le Centre plus hétérogène entre 12 et 14%. Compte-tenu de l'absence de pluie en fin de cycle et des bons taux de protéines, le mitadinage a été limité et le taux de grains mouchetés est très bas cette année, permettant ainsi de s'adapter à tous les cahiers des charges. Enfin, les poids spécifiques sont également bons à très bons avec une certaine homogénéité entre bassins de production, les moyennes régionales se situant entre 75 et 82 kg/hl. Au total, la qualité des blés durs récoltés cette année devrait satisfaire les attentes des utilisateurs.

La production est en augmentation également en Europe, de l'ordre de 800 000 t (8,4 Mt en 2015, 7,6 Mt en 2014), du fait essentiellement d'une augmentation des surfaces : 2,4 Mha en 2014, 2,6 Mha en 2015, les rendements se maintenant autour de 3,1 q/ha pour les deux campagnes. Avec 37,3 Mt, la production mondiale est elle-même en forte augmentation de 4 Mt (+12%) par rapport à la récolte 2014 mais le bilan reste tendu, maintenant toujours un niveau élevé des prix des blés durs.

Face à une situation qui perdure malgré l'amélioration de la production en 2015, l'AGPB a œuvré au sein de la filière blé dur française pour la mise en place d'un plan de relance de la production, présenté lors du colloque annuel à Tours le 5 février 2015.

L'objectif de ce plan de relance est de tout mettre en œuvre pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière et doubler la production à échéance de 10 ans. L'ambition de la filière est de faire de la France un fournisseur régulier notamment du bassin méditerranéen, 1<sup>er</sup> bassin de consommation au monde avec 8 Mt, sans oublier les autres pays de l'Union européenne.

Enfin, l'AGPB est intervenue à Paris et à Bruxelles, sur le sujet de la diversification des cultures dans le cadre du verdissement de la PAC, pour faire prévaloir la spécificité de cette production, par rapport au blé tendre.



## Énergie, climat, matériaux : les céréales au cœur des solutions

Le climat et la COP 21 ont été des événements marquants pendant l'année 2015, mais d'autres débats non moins importants ont ouvert une nouvelle étape pour les valorisations non alimentaires de la biomasse céréalière, en particulier au travers de la bioéconomie.

### Développer le bioéthanol : une bataille permanente

Loi de transition énergétique (LTE), Programmation Pluriannuelle Énergétique (PPE), Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), mobilité propre, biocarburants avancés, ... De nouvelles réglementations dans lesquelles il convient de s'impliquer pour faire respecter la liberté d'entreprendre dans le secteur des grandes cultures.

La loi de transition énergétique n'inscrit pas d'objectifs clairs et chiffrés pour le bioéthanol de 1<sup>ère</sup> génération malgré les efforts déployés en commun avec la FNSEA. Les travaux en Programmation Pluriannuelle Énergétique devraient permettre le développement du bioéthanol dans le scénario énergétique à 2030, à travers la consommation d'essence. L'AGPB restera attentive dans la perspective des décrets d'application pour favoriser la technologie flexfuel et le carburant ED95 pour les bus.

En 2015, pour stimuler la consommation nationale de bioéthanol, l'AGPB et ses partenaires ont obtenu auprès de l'Etat, en loi de finances, une défiscalisation de 0,02 €/litre sur le E10 par rapport aux essences SP 95/98, et a soutenu l'homologation des boîtiers flexfuels. En revanche, elle s'oppose aux incorporations virtuelles de biocarburants, aux comptes multiples, et demande le respect strict de la non-fongibilité des objectifs dans chaque filière de carburant, liquide ou gazeux.

Au niveau européen, l'AGPB note la relève par la directive « ILUC » à 7% du plafond des biocarburants de 1<sup>ère</sup> génération au lieu de 5% initialement. Elle continue d'intervenir auprès du Parlement européen et prépare désormais le nouveau cadre post 2020, pour défendre une place significative au E20.

### Méthanisation : vigilance réglementaire

L'AGPB a obtenu que les CIVE (Cultures Intermédiaires à Valeur Énergétique) soient autorisées sans plafond pour la méthanisation. Elle sera vigilante dans le cadre du décret concernant le taux d'incorporation des cultures dites principales pour la production de biogaz. L'AGPB a participé aux travaux de révision des tarifs de cogénération biogaz, au développement et à la fiscalité du biométhane carburant. Elle poursuivra en 2016 ces actions, s'appuyant sur les positions élaborées au sein de la Commission biomasse AGPM-AGPB.

### Biomasse, bioéconomie, climat : des atouts à faire valoir

L'AGPB a contribué à l'adoption dans la LTE de décisions intéressantes pour le développement des produits issus de la biomasse dans la construction, les achats publics, ou pour l'utilisation des sacs bioplastiques.

Pour soutenir la promotion des céréales dans la bio-économie (économie du carbone renouvelable), l'AGPB a élaboré avec ses partenaires une stratégie à conduire dans le cadre de la réduction des gaz à effet de serre et du grand événement de cette fin 2015, la COP 21. Afin d'élargir ces réflexions auprès de ses administrateurs, l'AGPB a invité à son conseil d'administration de septembre Claude Roy, Président du Club des Bioéconomistes.

Pour revendiquer l'effet « pompe à carbone » des grandes cultures comme un atout stratégique capable d'apporter des réponses concrètes aux défis alimentaires et climatiques, l'AGPB a élaboré un support de communication. Elle a aussi participé via Passion Céréales à un stand exposant la solution bioéthanol lors de la COP 21 au Grand Palais à Paris.

## Paille : « pour un véritable observatoire »

Afin d'améliorer la connaissance de la disponibilité réelle en paille dans les différentes régions françaises, le Bureau Commun des Pailles et Fourrages (BCPF), l'interprofession française de la filière paille, présidé par Pol Griffon, a poursuivi en 2015, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, l'étude sur le gisement de paille disponible en France.

Le gisement de paille techniquement récoltable en France est actuellement estimé autour de 25 Mt, les estimations des besoins nécessaires à l'élevage le sont à un niveau proche de 14 Mt, sans compter l'enfouissement des pailles nécessaire à la bonne fertilité des sols.

Quatre stagiaires ont été recrutés (ESA d'Angers, Institut Lasalle-Beauvais) pendant l'été 2015, pour réaliser un référentiel fiable de mesure de la récolte de paille dans les régions du grand ouest, de Bourgogne et de Champagne-Ardenne. L'objectif était de déterminer un taux de paille récoltable selon les différentes conditions pédoclimatiques et les systèmes d'exploitation, notamment en étudiant le rapport grains/paille et l'indice de récoltabilité qui permet d'évaluer le rendement en paille.

Le rapport grain/paille « strict » est la quantité de grain en Matière Sèche (MS)/Quantité de biomasse paille. L'indice de récoltabilité représente la quantité de biomasse paille réellement sortie du champ et divisé par le potentiel de paille totale sur pied. Les stagiaires ont donc réalisé des mesures sur le terrain ainsi qu'une synthèse des résultats permettant d'établir des ratios de récolte, après avoir réalisé des prélèvements au champ, le traitement des données en laboratoire, puis le retour sur les parcelles pour un 2<sup>ème</sup> passage pour la mesure des volumes de paille réellement récoltés et la mise en place d'indicateurs. Tous ces résultats serviront ensuite à alimenter le modèle de simulation établi par ARVALIS-Institut du Végétal (CARTOFA).

Cette étude a apporté des résultats très pertinents et complémentaires à ceux déjà établis. Aussi, le BCPF lors de la réunion de restitution organisée en octobre 2015, a considéré que ces résultats méritaient des travaux complémentaires réalisés dans d'autres régions et a sollicité la reconduction de ces travaux en 2016.

La production de paille coupée en France est estimée en 2015 autour de

# 25 Mt

# 14 Mt

de cette paille sont utilisées pour l'élevage, dont 80% pour l'élevage bovin



# Libérer l'entreprise



## La PAC de 2015, une mise en place calamiteuse

L'année 2014 avait été celle des grands arbitrages français permis par le niveau sans précédent de « subsidiarité » (renationalisation) dans la répartition des aides directes. Le gouvernement avait décidé un transfert brutal des paiements, évalué à 1 milliard d'€ annuels à terme, principalement en direction de l'élevage herbivore et au détriment des grandes cultures : paiements couplés au niveau maximal (15%) affectés en quasi-totalité aux ruminants ; prime redistributive aux 52 premiers hectares de 5% en 2015 puis 10% en 2016, avec évaluation en 2017 et objectif de 20% en 2018 et transfert de 3,3% du 1<sup>er</sup> pilier au bénéfice du développement rural.

L'année 2015 restera celle de la mise en place de cette nouvelle PAC, avec les décisions nationales sur le verdissement, la conditionnalité et le 2<sup>nd</sup> pilier, ainsi que la 1<sup>ère</sup> année de dépôt et d'instruction des dossiers PAC post-réforme des exploitants.

## Retard, complexité et autisme

La mise en œuvre de la nouvelle PAC a subi des retards à tous les niveaux. Dans l'information disponible d'abord, car les modalités réglementaires n'ont été annoncées que de manière progressive et souvent officieuse à partir du 10 mars. Trop tardivement pour que les producteurs puissent intégrer pleinement les SIE et la diversification des cultures dans leurs choix d'assolement d'hiver. Retards dans les déclarations PAC, qui se sont déroulées du 27 avril au 15 juin. Dans l'accompagnement des agriculteurs, les « comités d'appui » départementaux prévus n'ont pas été mis en place et les DDT se sont trouvées bien seules face à l'ampleur de la tâche. Dans l'instruction des dossiers enfin, où la clôture est attendue en février ou mars 2016.

C'est aussi l'incroyable complexité des déclarations PAC et des outils graphiques Télépac qui a posé problème et mobilisé à plein temps tous les conseillers disponibles au sein des DDT, des Chambres d'agriculture et du syndicalisme agricole. Complexité alourdie par les demandes d'avance de trésorerie mises en place pour faire face au retard dans l'instruction des dossiers et donc des paiements 2015.

On retiendra enfin l'autisme du Ministère de l'agriculture. La sanctuarisation des haies (BCAE 7) est entrée en vigueur en 2015, malgré les demandes officielles des Présidents de l'AGPB, de la FNSEA, des JA et de l'APCA. Les compensations demandées sur le 2<sup>nd</sup> pilier pour les producteurs de grandes cultures face à la chute des aides sont restées pour l'instant très insatisfaisantes à l'image de la MAEC Zones intermédiaires et la MAEC riz.

## Mobilisation et succès syndicaux

L'AGPB s'est fortement mobilisée pour « limiter les dégâts » de la PAC à tous les niveaux. Mobilisation syndicale d'abord : excédés par les retards et tracasseries administratives, les agriculteurs se sont exprimés à travers 3 manifestations auxquelles les céréaliers ont largement contribué, aux côtés de la FNSEA et des JA (sur la PAC le 13 février dans toute la France, le 3 septembre à Paris sur « plus de prix, moins de normes », et à Bruxelles le 7 septembre à l'appel du COPA et de



la COGECA). Mobilisation des élus et des équipes de l'AGPB, avec la création en 2015 d'une commission spécifique « Mise en œuvre de la PAC », présidée par Benoît Piétrement. Chargée de proposer les priorités d'action, cette commission a orchestré le déploiement des actions sur 4 axes majeurs :

- Expertise réglementaire et appui aux administrateurs AGPB, animateurs FDSEA et conseillers : diffusion d'argumentaires, de fiches, de notes d'analyse, mise en ligne d'une note de recommandation « Points de vigilance de la déclaration PAC » et d'un rappel sur les dépôts de demandes d'avance remboursable, forum PAC internet avec le réseau FDSEA, journée d'échange PAC avec les animateurs grandes cultures FDSEA.
- Action auprès des décideurs nationaux : rencontres du Président Pinta avec des parlementaires, résolution de l'Assemblée nationale pour une meilleure information sur la PAC (01/12/14), question écrite du sénateur Jérôme Bignon sur la PAC, contacts et interventions auprès du ministère.
- Action européenne à travers le COPA et directement auprès d'eurodéputés et de la Commission européenne : Groupe de dialogue civil Cultures arables présidé par Jean-François Isambert, rencontres spécifiques.
- Analyse juridique initiée à partir de mars sur la sanctuarisation des haies, l'absence de choix des SIE déclarées, et le retard dans l'information des agriculteurs.

Des succès syndicaux ont ainsi été obtenus sur des sujets clés au niveau national : liste des SIE la plus large et coefficients les plus favorables offerts par le règlement européen, pas de sur-transposition des contraintes sur les cultures dérobées SIE, suppression de l'interdiction de travail en sol gelé, enneigé et dans le sens de la pente (BCAE 4), amélioration de l'interface et des outils graphiques de Télépac, absence de contrôle sur place PAC/surfaces en 2015, regroupement des autres contrôles sur place, remise d'un document indiquant les non-conformités, absence de pénalité PAC en cas de non-respect mineur suivi d'une mise en conformité.

Mais, c'est aussi au plan européen que certains progrès significatifs ont été obtenus, dans le cadre des initiatives de simplification de la PAC du Commissaire à l'agriculture Phil Hogan. On peut citer en juin la reconnaissance des légumineuses pures comme cultures arables (éligibles aux SIE et à la diversité), ainsi que le « gel du compteur 5 ans prairies permanentes » pour les jachères déclarées en SIE, mesures appliquées en France dès 2015. Deux autres décisions de la Commission, qui satisfont des demandes fortes de l'AGPB,



restent encore à mettre en œuvre en France : la possibilité pour les agriculteurs de ne pas cartographier ni déclarer toutes les SIE dès lors que le taux de 5% est atteint ; et la possibilité après dépôt du dossier PAC de modifier sans pénalité la localisation des cultures dérobées déclarées comme SIE.

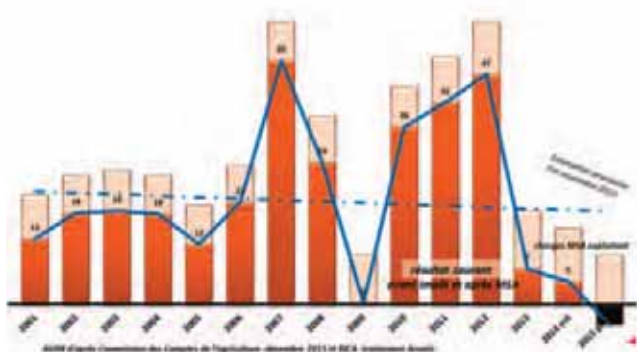
### Des enjeux importants pour l'avenir

Au niveau national, outre les 2 mesures ci-dessus, l'AGPB soutiendra en 2016 l'abandon de la sanctuarisation des haies, ainsi que la limitation des transferts de paiements liés à la prime redistributive et aux transferts vers le 2<sup>nd</sup> pilier. Sur le front européen, l'AGPB s'opposera à toute augmentation du taux de SIE et portera des propositions sur le verdissement : correction de l'anomalie qui fait que blé tendre et blé dur sont considérés comme une même culture pour la diversité ; possibilité de ne pas spécifier les espèces implantées en SIE cultures dérobées ; aménagement des tolérances en cas de sur- et sous-déclarations des surfaces.

Assurer l'avenir, c'est aussi réfléchir dès aujourd'hui à la PAC du futur, celle de l'après 2020, pour ne pas laisser le monopole de l'initiative à la « société civile », aux mouvements anti-européens, aux tenants des restrictions budgétaires, ou aux environnementalistes. C'est pourquoi l'AGPB a organisé les 4-5 février à Paris, sous l'égide de Jean-François Isambert, une rencontre avec des homologues finlandais, britanniques, allemands et espagnols. Le débat a démarré sur la place de la gestion des risques dans la future PAC. Il sera enrichi par la publication en 2016 d'un article de l'AGPB sur la gestion de la volatilité des prix agricoles.

La Commission européenne est, par ailleurs, très active dans la réflexion sur les indicateurs qui seront utilisés pour évaluer la future PAC, sujet que l'AGPB suivra de près, dans le cadre du COPA COGECA, au sein du comité de pilotage du programme européen de recherche « FLINT » et du Groupe de réflexion sur l'analyse comparative des performances agricoles du « Partenariat européen d'innovation pour la productivité et la durabilité de l'agriculture ».

**UN REVENU CÉRÉALIER MOYEN 2015 EN DESSOUS DE 2009  
EN K€/ACTIF NON-SALARIÉ**



**Un revenu dégradé pour la troisième  
année consécutive**

En dépit d'une belle récolte en quantité et qualité pour les céréales à paille, le niveau élevé des charges (+ 30% depuis 2007), la dégradation des prix mondiaux depuis 3 campagnes, conjuguée à une baisse des aides de l'ordre de 100 €/ha depuis 2009, a conduit à une nouvelle chute du revenu moyen des céréaliers spécialisés.

La Commission des Comptes de l'Agriculture et de la Nation (CCAN) a confirmé pour 2014 l'avant dernier rang des céréaliers en termes de revenus, juste devant les producteurs de porcs spécialisés. Plus inquiétant encore, près de 15 000 céréaliers spécialisés (28%) avaient un revenu négatif en 2014, avant même d'avoir acquitté leurs cotisations sociales, soit le tiers des situations difficiles pour la même année. Certaines de ces exploitations, notamment situées en zones intermédiaires, enchaînaient en 2015 une troisième mauvaise année.

L'AGPB a donc œuvré tout au long de l'année pour identifier et proposer des solutions à ces situations délicates :

- la liberté d'accès aux moyens de production pour regagner en compétitivité
- le blocage du prélèvement redistributif aux 52 premiers hectares au niveau actuel
- l'amélioration des conditions de constitution et de déblocage de la Déduction Pour Aléas
- la préservation de l'efficacité de l'assurance climatique
- la mise en place d'une MAEC zones intermédiaires accessible
- l'accès sans restriction aux cellules d'urgence départementales pour les dossiers de céréaliers les plus difficiles
- l'aménagement des cotisations sociales
- la diffusion de pratiques et techniques pour une agriculture plus précise, notamment grâce à l'encouragement aux outils d'aides à la décision via les plans régionaux de compétitivité et d'adaptation des exploitations (mesures du 2<sup>nd</sup> pilier).

**28%**

des céréaliers spécialisés avec un revenu négatif avant cotisations sociales en 2014

**0 €**

revenu moyen en 2015 après cotisations sociales

## “ Assurance climatique : un outil de gestion de risques préservé ”

Après deux ans de négociations, la réforme de l'assurance récolte ou multirisque climatique a abouti pour une mise en œuvre à la récolte 2016. Dans un débat mal engagé qui proposait un contrat « socle » obligatoire mais très dégradé pour les grandes cultures par rapport au dispositif actuel, l'AGPB a réussi à reconstruire pied à pied cet outil de gestion du risque grandement utilisé sur 35% des surfaces de grandes cultures.

Grâce à un dispositif d'assurance subventionnée à 3 niveaux, porté par l'AGPB et la FNSEA, les producteurs disposeront d'un outil de protection aussi efficace qu'auparavant, et offrant un large choix du niveau de garantie et à tarif comparable. Si au final, le dispositif a été préservé et semble inchangé, c'est bien grâce aux négociations menées.

L'assurance restera optionnelle, et ceux qui choisiront de s'assurer pourront le faire par bloc de cultures de l'exploitation (100% des prairies et/ou de l'arboriculture et/ou de la viticulture et/ou 70% des grandes cultures).

Les primes pour des capitaux garantis jusqu'à 82% des coûts de production (soit 176 €/t de blé au lieu de 127 €/t initialement proposé par les pouvoirs publics) seront subventionnées à 65%, taux de subvention jamais atteints pour le secteur des grandes cultures.

La franchise de 25% sera subventionnée en complément à 45%, tout comme les pertes de qualité ou les niveaux de garanties plus élevés. Comme auparavant, les producteurs pourront ainsi choisir des franchises plus basses à des tarifs maîtrisés.

Enfin, l'action conjuguée de l'AGPB et de la FNSEA a permis de consolider le financement de l'assurance récolte, (100 M€/an provenant du 2<sup>nd</sup> pilier) grâce à un complément de 15 M€ de crédits du FNGRA non utilisés pour la récolte 2014. Il ne devrait donc pas y avoir de stabilisateur budgétaire en 2015.

Fruit d'après négociations, cet acquis syndical devra être préservé chaque année, d'autant qu'il est un préalable au futur de l'assurance dans le cadre de la réflexion sur la PAC après 2020.

## De nouveaux aménagements apportés à la déduction pour aléas

Sous l'impulsion de l'AGPB, et aux côtés de la FNSEA, la Déduction Pour Aléas (DPA) a fait l'objet, dans le cadre de la loi de finances rectificative 2015, de nouvelles évolutions, dont on peut se féliciter.

La DPA est un sujet qui mobilise fortement l'AGPB. En effet, dans un contexte d'aléas et de volatilité accrue, l'AGPB considère qu'en tant que mécanisme d'auto-assurance, celle-ci constitue un des leviers indispensables pour permettre aux entreprises agricoles d'avoir une gestion pluriannuelle de leurs exploitations. L'objectif de l'AGPB était donc multiple : simplifier ce dispositif, le rendre opérationnel, attractif et enfin le stabiliser pour inciter les exploitants à avoir recours à cette épargne de précaution.

Aussi, pour atteindre cette ambition, l'AGPB a été, une nouvelle fois cette année, force de propositions tant auprès du gouvernement que des parlementaires lors de l'examen des lois de finances (auditions, rédaction d'amendements, réunions, notes de position...). L'action de l'AGPB et ses partenaires ont permis l'adoption des mesures d'assouplissement suivantes :

- l'épargne bloquée sur le compte d'épargne dédié pourra désormais être portée jusqu'à 100% de la DPA pratiquée, au choix de l'exploitant (et non plus à un maximum de 50%).
- afin de faciliter le suivi de l'épargne professionnelle constituée, celle-ci doit en permanence être au moins égale à 50%, sur le compte dédié, de l'encours de DPA non réintégré.
- s'agissant des aléas, une distinction est effectuée entre aléa non-économique (climatique, sanitaire, naturel) et aléa économique. En cas d'aléa non-économique, le plafond de réintégration, actuellement limité au montant des dépenses résultant de l'aléa, est supprimé. L'exploitant pourra déterminer librement le montant d'utilisation de sa DPA. En cas d'aléa économique, dont le calcul a été simplifié, le plafond du montant de la déduction à réintégrer peut dépasser la baisse de valeur ajoutée sous réserve de laisser 50% de l'encours de DPA disponible.
- la DPA devient utilisable au titre de l'exercice de survenance de l'aléa et au titre de l'exercice suivant, quelle que soit la nature de l'aléa.

Le taux d'intérêt légal à retenir en cas de non utilisation de la DPA pendant un délai de 7 ans est celui en vigueur à la date de clôture de l'exercice au cours duquel les sommes et intérêts sont rapportés au résultat.

## MAEC zones intermédiaires : ne pas désarmer

L'AGPB, aux côtés de la FNSEA et d'élus départementaux, n'a pas cessé tout au long de l'année 2015 de remettre sur la table des négociations la question d'une mesure MAEC accessible aux exploitations céréalières des zones intermédiaires.

Des progrès significatifs ont été apportés pour le calcul de l'indicateur IFT de référence (Indice de Fréquence de Traitement) pour les contrats grâce aux discussions avec le Ministère : harmonisation des méthodes de calcul avec les fermes Dephy, prise en compte de toutes les terres labourables pour permettre d'atteindre les baisses de traitements phytosanitaires en modifiant l'assolement, diffusion de consignes de calcul des IFT selon les cibles traitées... Autant de points techniques qui devraient contribuer à rendre les objectifs des contrats plus accessibles.

Il reste toutefois un obstacle majeur : la réduction des traitements herbicides. Le Ministère reste sourd aux arguments portés par l'AGPB concernant la nécessité d'une bonne maîtrise des adventices dans ces zones adeptes de techniques culturales simplifiées.

Si aucune adaptation de cette référence n'était apportée, l'AGPB a d'ores et déjà alerté le Ministre du risque d'échec de cette mesure attendue pour ces zones à moindre potentiel. Peu d'agriculteurs prendront le risque de diminuer leur productivité avec cette obligation de baisse d'intrants, alors même qu'ils ont déjà des revenus inférieurs à la moyenne. Le combat continue pour apporter une solution plus opérationnelle dans ces régions.



## Améliorer le fonctionnement des marchés céréaliers

Face à des revenus en berne, il est plus important que jamais, pour garantir une bonne valorisation des céréales, de veiller au bon fonctionnement des marchés et à la sauvegarde de nos intérêts dans la concurrence internationale.

### Les dangers du Farm Bill et du TTIP

La baisse des prix de marché et de la parité €/ \$ ont conduit l'AGPB à réévaluer l'impact du nouveau Farm Bill américain en 2015, première année de son entrée en vigueur. Le résultat est édifiant, puisque le dispositif d'aides directes contra-cycliques (Price Loss Coverage, qui joue le rôle d'un prix garanti à un niveau très élevé : 202 \$/t de blé, 227 \$/t d'orge), ajouté aux subventions aux assurances, conduit à une distorsion massive en faveur du blé américain liée à un écart de soutien qui peut dépasser 70 €/tonne avant que l'intervention européenne ne puisse être activée.

C'est pourquoi, lors du Comité de suivi stratégique de la politique commerciale organisé par le Quai d'Orsay 8 octobre et par courrier aux ministres, le Président Philippe Pinta a alerté les parlementaires français et les pouvoirs publics sur la nécessité de garder une protection des marchés européens et donc de traiter les céréales comme des produits sensibles dans le cadre de l'accord de libre-échange (TTIP), en cours de négociation entre les Etats-Unis et l'UE. L'AGPB a conduit une réflexion sur le TTIP avec les autres acteurs de la filière française, et a prolongé cette action au niveau européen à travers le COPA COGECA, en participant activement aux travaux du nouveau « think tank » Farm Europe, et en interpellant directement le responsable européen des négociations.

Compte tenu des orientations inquiétantes annoncées lors du round de Miami d'octobre 2015, l'AGPB restera très vigilante sur ce sujet en 2016, et mènera une analyse des conséquences des autres accords de libre-échange actuellement en cours de négociation.

Dans l'objectif de sauvegarder, même à un faible niveau, le mécanisme de l'intervention européenne, l'AGPB s'est par ailleurs mobilisée auprès du Ministère de l'Agriculture à Paris et de la DG Agri à Bruxelles, avec l'appui de Coop de France Métiers du grain et de la FNA, pour éviter un durcissement des critères d'admissibilité du blé à l'intervention, actuellement fixés à 14,5% d'humidité maximale et 10,5% de protéines au minimum.

## Le Plan protéines sur les rails



La teneur en protéines du blé tendre reste le critère qualitatif déterminant pour conserver ou accéder aux débouchés commerciaux, tant intérieurs qu'à l'exportation. L'effritement de sa

teneur en France est une menace contre laquelle l'interprofession Intercéréales et FranceAgriMer ont décidé d'agir en mettant en œuvre : le « Plan Protéines Blé Tendre ». Tous les acteurs se sont mobilisés de l'amont à l'aval pour lever les différentes contraintes, en actionnant plusieurs leviers comme la génétique et la recherche, le conseil agronomique et le pilotage de la fertilisation azotée, ou encore le levier contractuel.

Avec la prise en compte de la protéine en 2014-2015 dans les contrats entre les collecteurs et leurs clients puis, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, dans les relations producteur/collecteur, avec une montée en puissance cette année du conseil sur la fertilisation azotée et de la recherche variétale sur les protéines, tous les volets du Plan protéines sont maintenant sur les rails

Par ailleurs, sous l'impulsion de Rémi Haquin, Vice-président de l'AGPB, 2015 a été marquée par l'adoption le 29 janvier, par l'ensemble de la filière, de la nouvelle grille de classification des blés tendres français. Cette grille, cohérente avec les critères de qualité du nouveau contrat blé meunier Euronext, est désormais basée sur la protéine et le temps de chute de Hagberg.

Mais même si le climat de l'année y est pour beaucoup, la teneur moyenne en protéines de la récolte 2015, en baisse à 11%, est là pour rappeler que le pari du redressement n'est pas encore gagné. En 2016, l'AGPB s'attachera à soutenir Arvalis sur le plan du conseil, et veillera à ce que la rémunération de la protéine proposée aux agriculteurs devienne réellement incitative.

Plus d'information sur le site web d'Intercéréales : [www.intercereales.com](http://www.intercereales.com)

# 11%

teneur en protéines moyenne des blés tendre français en 2015

## Développer les marchés à terme

Cette année encore, les céréaliers français ont contribué à l'analyse et au développement des outils permettant aux producteurs de s'adapter à la volatilité des marchés des grains. Les céréaliculteurs souhaitent avoir accès à une large gamme de modes de commercialisation, de contrats et d'instruments de couverture, ce qui suppose des marchés à terme actifs.

C'est pourquoi, en collaboration avec Coop de France, l'AGPB s'est attachée à limiter les contraintes induites par la nouvelle réglementation financière européenne (Directive MiFID 2) pour les producteurs et leurs collecteurs. C'est en ce sens que le Conseil spécialisé céréales de FranceAgriMer s'est exprimé le 8 avril, et que l'AGPB est intervenue auprès du Ministre des finances français et, à travers le COPA, des autorités européennes.

A l'issue de plusieurs réunions de concertation menées de mars à novembre avec la DG Trésor et l'AMAFI (Association française des marchés financiers), le point d'orgue est l'organisation le 21 janvier 2016 d'une réunion d'information à Paris sur la nouvelle réglementation financière à l'usage des acteurs du marché des grains.

Avec les mêmes objectifs, l'AGPB participe depuis novembre au pilotage d'une nouvelle étude qui vise à répertorier et quantifier les pratiques de commercialisation des grains en France. Les résultats de l'étude, menée sous l'égide du Ministère de l'agriculture et de l'association Pluriagri, seront disponibles fin 2016.



# Libérer les moyens de production



## Ecophyto 2 : une mobilisation forte de la profession

Le plan ECOPHYTO II est une déclinaison de la Directive européenne sur l'utilisation durable des produits phytosanitaires de 2009. Il fait suite au premier Plan ECOPHYTO issu du Grenelle de l'environnement adopté dès 2008 qui avait pour objectif de réduire de 50% l'utilisation des produits phytosanitaires en France « si possible », tant en zone agricole qu'en zone non agricole.

L'AGPB, avec ORAMA et ARVALIS Institut du végétal, a ainsi rappelé lors des différentes réunions et consultations, que la déclinaison du plan devait respecter le strict cadre réglementaire européen pour ne pas induire de nouvelles distorsions de concurrence. L'AGPB a dénoncé le maintien de l'objectif de réduction d'usages de -25% d'ici 2020 et -50% d'ici à 2025, et fortement critiqué l'indicateur de suivi du plan (NODU : Nombre de Doses Unités) qui ne reflète pas l'utilisation réelle des produits phytosanitaires des agriculteurs. Contrairement à la quasi-totalité des autres Etats membres, la France a fait le choix intenable de la réduction d'usages.

L'AGPB s'est félicitée de la prise de conscience du Premier Ministre le 3 septembre sur l'excès de normes françaises et ne peut que s'étonner et fermement regretter le lancement du plan ECOPHYTO II qui, somme toute, remet en cause sa parole.

## 9<sup>ème</sup> rang

en Europe sur la consommation/ha de produits phytosanitaires par la France

## 4700 contributions

lors de la Consultation du public sur le Projet Plan ECOPHYTO

## 17 000 signatures

de la pétition des OPA

“ Les CEPP : une bataille juridique s'engage ”

Pierre angulaire du plan ECOPHYTO II, le mécanisme des CEPP aurait pour objectif de réduire, d'ici 2022, de 20% les volumes de pesticides (NODU) vendus aux agriculteurs. L'ordonnance publiée au Journal officiel du 8 octobre a confirmé l'expérimentation des CEPP du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2022. En effet, chaque CEPP gagné serait un NODU de pesticide économisé pour les distributeurs. Convaincu que ce dispositif tel que prévu dans le texte avec un mécanisme de sanction impacte directement les céréaliers, l'AGPB a déposé un recours au Conseil d'Etat contre l'ordonnance relative aux CEPP, en soutien à l'action de COOP de France et de FNA.

## Le programme AZUR® dans l'Aisne

**75%** Taux d'adhésion  
des agriculteurs en 3 ans

**6** BAC  
totalisant plus de 11 000 ha

**189** agriculteurs  
engagés en 3 ans

## Nitrates : un changement de paradigme en route

Le programme Azur® a pour ambition de respecter la directive nitrates sans plafonner la fertilisation azotée, donc sans limiter les rendements ni le taux de protéines.

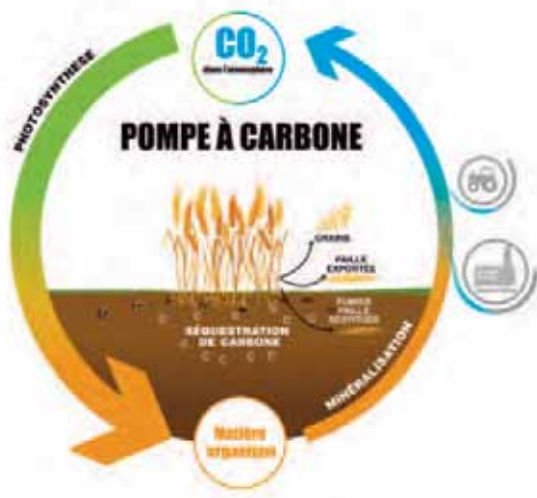
À la suite de la visite du Directeur Général de la Direction Environnement de la Commission Européenne, Karl Falkenberg, dans la Marne fin 2014, le Programme AZUR® s'est développé dans plusieurs territoires (dont la région Poitou Charentes en 2015). Dans le cadre particulier de bassins d'alimentation de captage (BAC) à enjeu nitrates, les exploitants agricoles ont choisi de se mobiliser dans une démarche collective (agriculteurs, Chambre d'agriculture et organismes stockeurs) de gestion de la fertilisation azotée.

Par ailleurs, en cohérence avec les déclarations du Premier Ministre, l'AGPB a œuvré dans le cadre de l'initiative « Nitrate Autrement » de la FNSEA. L'objectif de cette initiative est de démontrer qu'une alternative à la Directive Nitrates est possible, fondée sur des obligations de résultats. L'AGPB avec l'appui d'ARVALIS Institut du végétal a ainsi élaboré, entre autres, une fiche action intégrant le Programme Azur® dans cette nouvelle démarche.

Le programme Azur® fera l'objet d'un plan de diffusion distribué en avant-première au Sommet du Végétal 2016.

Enfin, l'AGPB, avec ORAMA a fait valoir ses différentes positions dans le cadre du contentieux européen sur la directive nitrates. A plusieurs reprises, l'AGPB a rappelé l'importance de libérer les moyens de production pour « Produire Plus, Produire Mieux ».





## COP 21 : les céréales, un atout pour la sécurité alimentaire et le climat

En décembre 2015, la France a accueilli la 21<sup>ème</sup> conférence des parties sur les changements climatiques (COP 21), avec un enjeu de taille : aboutir à un accord universel et ambitieux permettant de lutter efficacement contre le changement climatique et accélérer la transition vers des sociétés et des économies sobres en carbone. L'objectif est de contenir le réchauffement atmosphérique en dessous de 2°C. L'AGPB et ORAMA ont largement œuvré dans la perspective de cet événement pour faire reconnaître quelques principes essentiels : l'effet pompe à carbone des grandes cultures, et la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire, ce qui n'était pas gagné d'avance.

Effectivement, en tant que « pompe à carbone » captant le CO<sub>2</sub> de l'air pour le transformer en denrées alimentaires, les céréales sont stratégiques pour répondre au défi du changement climatique comme à celui de la sécurité alimentaire. Le captage de CO<sub>2</sub> par les grandes cultures mérite d'autant plus d'attention que le fonctionnement de la pompe influence directement le stockage durable du carbone dans le sol en le renouvelant continuellement, voire en l'amplifiant avec un effet « puits de carbone ». C'est une contribution déterminante à « l'ambition 4 pour 1000 » du Ministre de l'Agriculture (augmentation du taux de carbone séquestré dans les sols mondiaux). Plus le rendement augmente, plus la pompe est efficace.

La méthode de calcul de l'ONU en matière de gaz à effet de serre ignore ce rôle et ne s'intéresse qu'aux émissions, assimilant l'agriculture simplement à une activité industrielle. L'AGPB a élaboré à ce titre des documents disponibles sur Tumblr à l'adresse suivante : <http://agpb-infographies.tumblr.com/>

Des arguments et des infographies ont été diffusés au cours des rencontres de la COP 21 et sur les réseaux sociaux.

**250 Mteq CO<sub>2</sub>**  
effet pompe à carbone

La production de grains capte  
**2 fois plus**  
que la forêt

La production de grains capte  
**7 fois plus**  
de carbone qu'elle n'en émet

**1,2%**  
c'est la contribution de la France  
sur les 49 milliards teq CO<sub>2</sub> émises  
à l'échelle mondiale



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Augmenter le stock de carbone dans les sols mondiaux de 4 pour 1000 soit 0.4% permettrait de stopper l'augmentation de gaz carbonique émis dans l'atmosphère par tous les autres secteurs.

### UNE CONTRIBUTION DÉTERMINANTE À L'AMBITION 4 POUR 1000

# PRODUIRE PLUS, PRODUIRE MIEUX



# Communiquer plus, communiquer mieux : des stratégies d'influence

Défense des producteurs de céréales français, de leurs pratiques, de leurs performances par rapport à la concurrence, de l'élargissement de leurs débouchés... Eclairages et soutien à leur fournir dans l'application des réformes, des lois, des règlements... Sensibilisation des décideurs publics à la pression économique et aux contraintes qui pèsent sur les exploitations et les filières céréalières. Démonstration de l'apport de notre secteur aujourd'hui et demain face aux défis que doit relever la France et face à l'instabilité croissante du monde...

Cette table des matières quotidienne de l'AGPB est aussi celle de la politique de communication qu'elle mène en tant que telle ou en association avec ses partenaires dans ORAMA.

## Une panoplie de supports toujours activement utilisée

Ainsi les points de vue et messages de l'AGPB sur les dossiers et événements qui ont jalonné l'année syndicale ont-ils été régulièrement relayés par Blé Contact et SCOP Info, par les communiqués et dossiers de presse qu'elle diffuse, par des courriels envoyés à plus de 15 000 céréaliers, ainsi que sur son site Internet, qui vient d'être modernisé, et sur son compte Twitter, @AGPB\_cerealiers.

Deux utilisations plus spécifiques, au printemps dernier de ces supports de communication, doivent être rappelées : d'une part, la réalisation d'un 4 pages supplémentaires « Déclarations PAC : s'en sortir et faire évoluer les règles » dans le numéro d'avril-mai de SCOP Info ; d'autre part, l'envoi d'un courriel en masse aux producteurs pour les inviter à signer électroniquement la pétition en ligne de la FNSEA « Pour un Plan ECOPHYTO II pragmatique ».





### Réseaux sociaux : des réseaux d'influence par excellence

Mention doit être faite spécifiquement par ailleurs de la montée en puissance du compte Twitter de l'AGPB. Média incontournable aujourd'hui dans le débat d'idées et politique, les réseaux sociaux font en effet désormais partie intégrante de la stratégie d'influence de l'AGPB. Au-delà de la progression du nombre de ses propres interactions sur Twitter avec le public, l'AGPB s'est particulièrement intéressée à l'usage des réseaux sociaux par les céréaliers et par les élus, deux « communautés de twittos » (usagers de Twitter).

La communauté des producteurs peut être un vecteur important d'idées et arguments. L'AGPB a donc identifié des groupes de producteurs utilisateurs et a animé et interagi davantage avec eux, façon de mobiliser l'opinion et d'influer sur les débats d'idées. C'est notamment ce qui a été fait pour l'évènement COP 21 ou les élections régionales 2015. Afin de pouvoir développer ce mode de communication vers l'opinion publique, l'AGPB a fait procéder à une enquête auprès des producteurs de céréales sur leur motivation à vouloir s'exprimer de la sorte et sur les soutiens (conseils techniques et pratiques, apports d'arguments etc.) dont ils auraient besoin à cet effet.

**2030** abonnés Twitter  
+ 70% / 2014

**412000** tweets  
AGPB lus sur 2015

**64%**  
des parlementaires utilisateurs réguliers de twitter

**+80%**  
de progression d'usage des réseaux sociaux en agriculture entre 2010 & 2015





### La « Terrasse des Céréales », le lieu de passage incontournable des politiques au SIA

En 2015, pour la deuxième année consécutive, en lien avec Passion Céréales et Intercéréales, la « Terrasse des Céréales », espace privatisé et privilégié sur l'« Odyssée Végétale » a permis, tout au long de la semaine, d'organiser des déjeuners à thèmes (agriculture et agroalimentaire ; enjeu d'une sélection variétale multicritère...) et d'accueillir des personnalités politiques de premier plan (François Hollande, Manuel Valls, Phil Hogan, Nicolas Sarkozy, Alain Juppé, François Fillon, Bruno Le Maire...).

En 2015, les administrateurs et les réseaux de l'AGPB ont été informés en temps réel de ces rencontres puisqu'une newsletter journalière « la quotidienne du SIA » leur a été adressée, qui leur a permis de suivre l'actualité de cette semaine riche en échanges.



Lors de ces nombreuses rencontres, les dirigeants de l'AGPB ont rappelé à leurs interlocuteurs que les céréaliers sont des entrepreneurs responsables auxquels les pouvoirs publics doivent faire confiance ! Il leur a également été rappelé et exposé l'ambition et les messages de l'AGPB :

1. Produire plus, Produire mieux,
2. Reconnaître le caractère stratégique de la céréaliculture pour l'économie française,
3. Prendre conscience des enjeux géostratégiques liés à l'export de 50% de notre production,
4. Mettre fin aux distorsions de concurrence qui altèrent la compétitivité des céréaliers,
5. Cesser de sur-réglementer et de sur-transposer les normes européennes.

Par ailleurs, à l'issue de ces rencontres, chaque personnalité politique s'est vu remettre le Livre Blanc « Ambition Céréales 2030 » et les « 12 Défis pour Produire Plus, Produire Mieux ».

Au cours de cette semaine qui permet toujours de faire preuve de pédagogie, les personnalités politiques ont écouté et donné le sentiment de comprendre les questions céréalières, il faut maintenant qu'ils les entendent et passent à l'action !

## Géopolitique du blé : une stratégie gagnante

Vingt-cinq ans après la fin de la guerre froide, les données géostratégiques dans le monde se sont transformées. Bien que les disparités entre Nord et Sud, entre pays développés et pays en développement, se réduisent, les inégalités s'accroissent entre les individus et entre les territoires, créant de nouvelles tensions. La compétition pour l'accès aux ressources (eau, sols, énergies, alimentation) est une composante essentielle de cette problématique. Deux fondamentaux sont à prendre en compte inéluctablement : les populations doivent se nourrir pour vivre et l'agriculture doit produire cette alimentation.

Ces deux évidences, trop souvent oubliées, méritent d'être reclassées dans l'analyse sur l'état géopolitique du monde. Il s'agit d'enjeux contemporains qui perdureront. Le blé entre chaque jour dans la ration alimentaire de milliards d'individus. Alors que sa consommation se mondialise, sa production est très inégalement répartie sur la planète. Face à ces dynamiques sociodémographiques et à ces disparités territoriales, les stratégies des principaux pays importateurs et exportateurs s'affirment.

Le livre blanc AGPB « Ambition céréales 2030 » en 2014, a réaffirmé les défis que les céréaliers entendent relever d'ici les quinze prochaines années dont celui d'« exporter pour contribuer à relever le défi alimentaire mondial ».

Pour appuyer cette ambition, l'AGPB a entrepris un partenariat en 2015 avec l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), qui s'est notamment concrétisé par l'organisation du colloque du 18 juin intitulé : Le blé, enjeux géopolitiques et diplomatie économique, lors duquel sont intervenues de nom-

**5 000** exemplaires

vendus de Géopolitique du blé

**100 Mt**

de blé mis sur le marché export  
par la France en 10 ans

breuses personnalités telles que Matthias Fekl, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger, Pascal Boniface, Directeur de l'IRIS, ou Erik Orsenna, écrivain et académicien.

Par ailleurs, Sébastien Abis, Chercheur associé au CIHEAM a présenté son ouvrage intitulé « Géopolitique du blé, un produit vital pour la sécurité mondiale. » qui s'est révélé tout au long de 2015 un beau succès en librairie. Mais au-delà, ce sont surtout l'ensemble des retombées médiatiques et politiques particulièrement nombreuses qui intéressent l'AGPB et les céréaliers. De nombreuses émissions, articles, tribunes, ... ont fait apparaître l'enjeu céréalier comme incontournable en politique étrangère, c'est une belle victoire de par son impact et qui permet à l'AGPB notamment d'avoir une écoute attentive au Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Vidéos du colloque disponibles sur la chaîne Youtube de l'AGPB





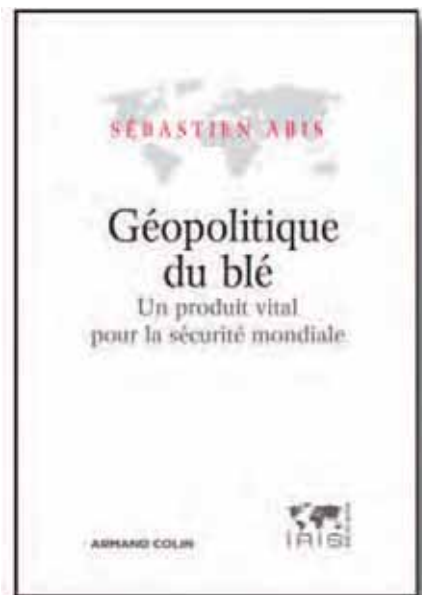
## Des actions de communication spécifiques

Au flux d'informations et de messages diffusés sur tous les supports se sont ajoutées à nouveau cette année des opérations plus exceptionnelles. Il s'est agi de toucher soit des leaders d'opinion, soit un public plus citoyen, mais peu préparé à mesurer la valeur de notre secteur de production.

Ainsi, l'AGPB a-t-elle adressé personnellement le livre de Sébastien ABIS « Géopolitique du blé, un produit vital pour la sécurité mondiale » à 300 directeurs de rédaction, rédacteurs en chef, éditorialistes, chroniqueurs, chefs de service international, de service économique et de service politique dans les grands médias nationaux et régionaux. Ceux-là ont également reçu d'autres informations dépassant le cadre strictement agricole, par exemple, le communiqué « Changement climatique : les céréales, formidable pompe à carbone ».

L'AGPB a également été à l'origine d'une série de 10 courts reportages télévisés sur la filière céréalière française réalisés dans le cadre d'une convention avec la chaîne Campagnes TV, elle-même partenaire de Public Sénat, pour son émission « L'Echo de l'agriculture ». Ces reportages ont déjà été diffusés ou sont en cours de diffusion sur les deux chaînes.

En perspective en 2016, pour terminer, l'AGPB prendra part à #Agridemain, une démarche de plusieurs organisations agricoles, fédérations d'amont et d'aval de l'agriculture qui vise à animer une communication globale et permanente de nature positive sur les réseaux sociaux par un groupe de plusieurs centaines d'agriculteurs à l'échelle nationale.





## 2 000 documents

diffusés aux candidats, organismes stockeurs et réseaux syndicaux.

### Élections régionales 2015, un scrutin décisif pour le monde agricole

Les régions administratives sont passées en 2016 de 22 à 13. Devenant autorités de gestion des fonds du 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC, les nouvelles régions auront la charge d'accompagner l'évolution du monde agricole. Celui-ci relève de nombreux défis qui sont au cœur des enjeux économiques, environnementaux et sociaux des régions.

Les membres du bureau de l'AGPB ont souhaité dès le mois de juin avoir la possibilité de s'exprimer directement auprès des candidats têtes de listes aux élections régionales 2015. Cinq priorités ont été formulées et présentées pour une politique agricole régionale forte qui doit répondre à plusieurs objectifs :

- Renforcer la compétitivité,
- Donner, face aux aléas, de la visibilité aux producteurs pour investir sur le long terme,
- S'appuyer sur la confiance plutôt que la contrainte,
- Miser sur des projets céréaliers innovants et performants,
- Offrir des perspectives aux céréaliers des zones à moindre potentiel.

Pour porter ces messages, l'AGPB a désigné au sein de son conseil d'administration ses référents régionaux chargés de sensibiliser les têtes de listes. Ces référents ont rencontré la plupart des candidats têtes de listes en région et départements, et participé activement aux rencontres FRSEA comme les comices agricoles, les Agridating (colloque d'expression des candidats) en Ile de France, en Nord Pas-de-Calais Picardie, Aquitaine Limousin Poitou Charentes.

Parallèlement à cette action, l'AGPB a lancé une action ciblée sur les réseaux sociaux et en particulier sur twitter avec l'appui de céréaliers en région. L'idée était effectivement de faire porter les messages par les agriculteurs. L'AGPB a donc identifié région par région les twittos actifs (personnes présentes sur Twitter) pour relayer les messages avec l'appui d'infographies simples et non identifiées AGPB. C'est une autre façon d'interpeller directement les candidats sur la place de l'agriculture et des céréales dans l'équilibre de leur région.

Retrouvez l'ensemble des débats sur Twitter avec les #cereales et #Regionales2015



**Pour nous contacter**

**ASSOCIATION GÉNÉRALE  
DES PRODUCTEURS DE BLÉ  
ET AUTRES CÉRÉALES**

23,25 avenue de Neuilly  
75116 PARIS  
Tél. : 01 44 31 10 00  
contact@agpb.fr

**Retrouvez l'AGPB sur :**

[www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)



@AGPB\_cerealiers



Chaine Youtube AGPB

**Crédits photos**

©Passion Céréales  
©Nicole Cornec  
©AGPB  
©FOTOLIA



23-25 avenue de Neuilly - 75116 PARIS  
Tél: + 33 (0)1 44 31 10 00 - Fax: + 33 (0)1 47 20 44 03